



Redressement judiciaire d'un artisan

Par **mari24**, le **28/05/2013** à **11:18**

Bonjour,

Mon mari est en micro entreprise, l'entreprise fonctionne mais il vient de faire une demande de redressement judiciaire car il n'arrive pas à payer le rsi ainsi de des petites dettes de fournisseurs mais le problème est qu'il n'aurait pas de problème à payer si nous n'avions pas autant de crédits perso (50000 euros) donc il ne peut pas faire face à ses charges car tout part sur le compte perso sachant que nous avons de gros soucis car tous les prélèvements sont refusés, quelles solutions existent d'autre car j'ai déjà vu la banque de France et pas possible de faire un dossier de surendettement car il est artisan, rachat de crédits pas possible non plus,quelqu'un connaît-il une assoc qui aide les artisan en difficulté l'entreprise à 2 ans
merci

Par **antirak**, le **03/07/2013** à **21:51**

oui il faudrait contacter l'aplomb, l'afub ou quechoisir, (aplomb assez réactive si vous etes pressé, afub assez lent quechoisir ca depend des departements) pour analyser vos dossiers de crédit perso car c est ca qui vous etouffe en fait.

Le plus simple je crois serait d'obtenir pour chaque credit un delai de grace via un tribunal (jusqu'à 24mois) après avoir vite analysé vos dossiers de crédit car ils y a souvent des erreurs sur les credits, notamment les credits conso.

gardez le courage, on pense boire la tasse mais il y a toujours une issue. ne tardez pas.